

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ par le conseil, QU' :

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, a adopté, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi le 9 avril 2019 le règlement suivant :

Règlement RCE 2019-222 décrivant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au centre d'eau Brault-Caynon

Le présent règlement entre en vigueur le 17 avril 2019.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du règlement et des notes mentionnés au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 55, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit de 08h00 à 17h00 et de 17h00 à 18h00, du lundi au vendredi.

Conseil de Saint-Jacques-le-Mineur, le 12 avril 2019



Jean Bernier
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme

Je, municipalité, Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous serment d'office avoir publié le présent avis public ci-haut en attachant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 08h00 et 17h00, le 12 avril 2019.



Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier